



Séance du 30 septembre 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : Unanimité

Convocation du : 21 septembre 2026
Date d'affichage : 23 septembre 2026

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du Nord
le 05/10/2026 et publication du
05/10/2026.

Délibération N° 06-26-44

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ VAN DE STEENE Corinne, M. FLUET Guillaume, Mme DUBERNARD Céline, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. BIENKOWSKI Renaud, M. NIEUWLANDT Sébastien, M. MASQUELEZ Eric, Mme CLAEYMAN LEON Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, M. FAIVRE Benoît, Mme DELEDICQUE Sylvie, Mme DUMORTIER-WARTEL Caroline (arrivée à 18h36), M. DERAMBURE David, M. FERET Alexis, M. FILLIERE Patrick, Mme RIOU Sandrine, M. ROBAK Eric (arrivé à 19h15), Mme PETIT Aline, M. CUVELIER Nicolas, M. COLLIERIE Benoît, Mme BOIS Mathilde.

Absents excusés et représentés : Mmes MALECHA Sandrine, MICHEL-DUBOIS Fabienne, LEROY WOLOSZ Angélique, MULA Thiphaine, M. ROBAK Eric (jusqu'à 19h15).

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1111-1 et L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°01-15-09 du 11 mars 2015 relative aux tarifs d'insertion publicitaire dans le bulletin municipal ;

Vu l'avis de la commission « communication » en date du 7 septembre 2026, et sur proposition de celle-ci ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'abroger les tarifs fixés par la délibération n°01-15-09 du 11 mars 2015.



- De fixer les tarifs des insertions publicitaires dans les supports papier produits par la commune, comme suit :
 - o Quart de page : 200 €
 - o 8^{ème} de page : 130 €
 - o 16^{ème} de page : 90 €

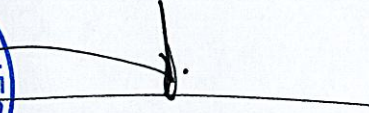
DIT

- Que ces tarifs demeureront applicables tant qu'ils n'auront pas été abrogés ou actualisés par délibération du conseil municipal.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Magali GIESIELSKI.

Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS.

